

Avis de la Fédération des Etudiant(e)s Francophones concernant le "Contrat d'Avenir pour la Wallonie"

Position du Conseil fédéral de la FEF, jeudi 4 novembre 1999

Introduction

La Fédération des Etudiant(e)s Francophones tient tout d'abord à féliciter le gouvernement Wallon pour son initiative de "Contrat d'Avenir pour la Wallonie". L'idée d'intégrer le citoyen dans la démarche qu'il a lancée visant à améliorer la qualité de la vie est d'autant plus appréciée que peu courante. Les contacts qui ont été pris sur le terrain que ce soit directement par les rencontres publiques ou à travers la société civile devraient donc être conservés. Enfin, la Fédération se félicite de la place importante accordée à la jeunesse dans le contrat. Pour nous l'avenir doit se voir pour une grande part avec la jeunesse !

Par contre, nous regrettons qu'une telle démarche d'amélioration de la qualité de vie et se voulant un contrat d'Avenir, se soit fait sur base de la seule Déclaration de politique Régionale Wallonne, sans concertation avec les autres niveaux de pouvoir. Dans une Belgique fédéralisée, le rôle de l'Etat est rempli par différentes entités. La FEF est persuadée que tant les Gouvernements Fédéral que Communautaire ont un rôle important à jouer à travers leurs compétences pour le renouveau wallon (surtout depuis les accords du type Saint-Quentin). De plus, se limiter à la sphère régionale, c'est limiter les angles d'attaques pour créer un avenir meilleur. Dans ce cadre, la formation initiale, qui pour nous a un rôle essentiel à jouer dans le développement, ne peut être abordé. De même, la relation entre recherche fondamentale et la recherche appliquée est passée sous silence.

Enfin, le contrat d'Avenir tel que présenté est très orienté vers les entreprises, l'esprit d'entreprise et la valorisation du succès. Si la Fédération croit que ce sont là des axes importants, elle reste persuadée que l'amélioration de la qualité de la vie des hommes et des femmes de Wallonie passera également par le secteur du non-marchand et la solidarité. En effet, si la situation économique d'une région a une influence énorme sur la vie de ses habitants il est primordial que les services aux citoyens et la redistribution fassent en sorte que tous profitent des avancées engrangées.

Le développement économique durable au travers entre autres de l'enseignement de la formation et de la recherche.

Les récents développements des théories économiques intégrant la notion de capital humain comme facteur déterminant de la croissance nous rappellent que l'Etat a un rôle important à jouer dans ce domaine. La FEF se réjouit que le gouvernement mise sur la formation (et participe au

financement de la Communauté) mais regrette que le lieu de débat sur l'Avenir de la Wallonie n'inclut pas la Communauté française (Wallonie-Bruxelles) qui a l'enseignement dans ses compétences. En effet, le développement de la Région ne peut s'envisager sans un développement conjoint de l'enseignement, vecteur de progrès et de cohésion sociale.

Ce développement de l'enseignement, la FEF le voit tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Du point de vue quantitatif, les études le montrent clairement, le défi de l'augmentation du taux d'emploi passe par une augmentation du nombre de diplômés. La liberté de l'accès et la promotion de la réussite en première année semblent, ainsi, être des enjeux importants pour la démocratisation des études supérieures, tandis que des mesures similaires ainsi que la " déhiérarchisation " des filières seraient les enjeux du secondaire. Du point de vue qualitatif, des améliorations pourraient certainement être apportées entre autres en augmentant l'encadrement.

Si la formation initiale est très importante, l'enseignement doit se voir tout au long de la vie. Des plages horaires devraient pouvoir être trouvées pour que les personnes désireuses d'approfondir leurs compétences puissent le faire.

Quant à l'intégration des pôles de recherche dans les réseaux d'entreprises, ça ne peut se faire si facilement. La question de la recherche est épineuse. Les trois niveaux de pouvoir (et sept gouvernements) ont des compétences en cette matière : il est urgent de simplifier et de coordonner les actions publiques. La recherche fondamentale et une partie de la recherche appliquée se passe en milieu universitaire ; les chercheurs y ont d'ailleurs souvent des charges d'enseignement. Si l'enseignement est une priorité pour l'avenir de la Région, l'intégration de la recherche dans les réseaux d'entreprises ne peut pas se faire à son détriment. Toujours en ce qui concerne la recherche, le décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles prévoit que celles-ci auront comme mission la recherche scientifique. Les budgets qui sont jusqu'à présent alloués à cette mission ne leur permettent pas de la remplir.

L'accélération du développement des arrondissements soutenus par l'Europe

En qui concerne les trois axes :

Axe 1 : Polariser la croissance

Il conviendra effectivement d'agir de manière simultanée et coordonnée sur l'ensemble des facteurs à la base du processus de croissance ... malheureusement il n'est pas dit comment. La FEF est bien entendu tout particulièrement sensible à la qualification de la main d'oeuvre, à

l'innovation technologique et à l'assimilation et la diffusion de la culture scientifique et technique.

Nous avons déjà évoqué la qualification de la main d'oeuvre, insistant sur l'importance de l'enseignement tout au long de la vie, de la liberté de l'accès, de la promotion de la réussite, nous aurions également pu insister sur l'information comme aide à l'orientation, et du nécessaire refinancement de la Communauté française (Wallonie-Bruxelles).

L'enseignement tout au long de la vie peut être facilité par les modules capitalisables. Ceux-ci permettraient des passerelles entre les différents types d'enseignements (supérieur universitaire, supérieur en Hautes Ecoles, artistique supérieur, supérieur artistique et promotion sociale) et le monde professionnel. Ils permettraient entre autres que soient valorisées au sein du cursus des expériences professionnelles. Notons que pour la Fédération des Etudiant(e)s Francophones, la certification doit, publique pour éviter une plus grande dualisation de l'enseignement, rester une matière.

La liberté de l'accès garant d'un taux de participation important reste une des valeurs principales défendues par la FEF. Elle facilite l'accès des étudiants de toutes origines socio-culturelles à l'enseignement et permet donc une démocratisation de l'enseignement supérieur et une mobilité sociale accrue.

La promotion de la réussite est un corrolaire direct de la liberté de l'accès ; elle permet à chacun, par un encadrement et un suivi important, d'avoir la chance de réussir. La FEF croit que l'enseignement doit aider chacun à acquérir le plus de connaissances possible.

L'une des grandes lacunes de notre enseignement est le manque d'information disponible lors du passage du secondaire au supérieur. Celle-ci est vue par la FEF comme une aide incontournable à l'orientation. Or, pour l'instant, aucun office central n'est capable de donner une information complète (incluant par exemple le montant des Droits d'inscription complémentaire, les Projets pédagogiques sociaux et culturels, les règlements des études pour les Hautes Ecoles) et objective (non liée à un réseau par exemple). Les centres Psycho-Médico Sociaux pourraient aider les élèves à s'orienter mais le manque cruel de moyens les empêche de remplir cette mission importante. De plus ils demeurent liés aux réseaux.

Tout ceci nous amène au refinancement de la Communauté française (Wallonie-Bruxelles) que la FEF réclame depuis longtemps. En effet, comme nous avons eu l'occasion de le développer ci-dessus, les compétences de la Communauté française (Wallonie-Bruxelles) ont une influence immédiate sur l'amélioration de la qualité de la vie des hommes et des femmes de Wallonie. Malheureusement, le maigre financement de

celle-ci et, en particulier l'absence de liaison de son budget au PIB, fait que d'année en année elle a plus de mal à assurer ses missions.

L'innovation technologique et l'assimilation et la diffusion de la culture scientifique et technique sont également un défi d'avenir. La FEF se positionne pour un enseignement actif et participatif. A ce titre, l'enseignement des sciences représente un enjeu particulier. En effet, trop de cours sont donnés "ex cathedra" en ces matières ce qui les rend peu attrayants voire obscurs. Les expériences ou visites à des musées restent l'exception, ce qui explique que nombre de jeunes (surtout dans les premières années de leur enseignement) ne s'intéressent pas à ces sujets. Le développement de musées des sciences et de la technique (et des visites organisées par les établissements primaires et secondaires) permettraient aux élèves de visualiser et d'avoir une approche nouvelle de ces matières passionnantes.

Bref, si la Fédération des Etudiant(e)s Francophones considère que la polarisation de la croissance telle que présentée dans le Contrat d'Avenir pour la Wallonie est une piste très importante, elle regrette que le texte ne soit pas écrit en collaboration avec la Communauté française (Wallonie-Bruxelles) qui dans ses compétences peut avoir une influence au moins aussi favorable que la Région. De plus, face à ces enjeux primordiaux, elle regrette que le texte ne développe pas plus le "comment".

Axe 2 : Restaurer l'image

Cet axe est important mais ne doit pas masquer le fond : si l'image a son importance, elle ne reste que la partie visible ... La FEF ne considère pas que l'avenir d'une région passe par une campagne de publicité.

Ce deuxième axe ne tient pas compte de la création artistique. C'est là un manque. La Wallonie compte en effet de nombreuses écoles artistiques dont le travail n'a pas la visibilité qu'elle mérite. Lorsque le ministre de l'enseignement supérieur souhaitait intégrer l'enseignement supérieur artistique et l'enseignement artistique supérieur dans les Hautes Ecoles, la FEF proposait de créer des pôles artistiques interréseaux sur base régionale. Les villes de Tournai, Mons et Liège abritent de nombreuses écoles artistiques dont le travail peut aider à restaurer l'image ... c'est sans doute là une piste à développer.

Axe 3 : Mobiliser les ressources humaines

Nous nous sommes déjà étendus sur la place à réserver aux ressources humaines dans le cadre d'un développement régional, c'est là pour nous un enjeu capital. Ceci dit, les trois "grandes options" retenues ne coïncident pas avec ce que nous espérons. Nous avons déjà eu l'occasion d'ébaucher certaines pistes pour l'amélioration du système éducatif. Venons en aux trois "grandes options".

L'adéquation entre l'offre et la demande de travail, voilà une "grande option" bien dangereuse. Prenons les cas de l'enseignement supérieur. Comment mesurer les besoins futurs ? Quel futur prend-on en considération ? Le moment où l'on suppose que l'étudiant obtiendra son diplôme ? Et si la demande de travail change ? Comment encourager (voire obliger) le jeune à choisir telle option ? Quelle place à la vocation, aux aspirations personnelles ?

La FEF considère que tout choix, études ou profession, participe d'un projet de vie. Ce projet doit être mûri et non imposé. Elle ne considère pas que l'on puisse prévoir l'état du marché du travail en fin d'études au moment où l'individu se lance dans une orientation et a fortiori encore moins quelques années plus tard.

De plus, si l'objectif de la Région est réellement de se développer par les PME et TPE, l'adéquation entre offre et demande de travail est impossible ; l'adéquation ne peut s'envisager que dans les endroits où l'emploi est massivement orienté vers quelques entreprises. Si, et ceci nous amène à la deuxième "grande option", l'objectif est de stimuler la mobilité professionnelle, Les compétences transversales et la formation générale doivent être préférées à l'adéquation au marché du travail. La mobilité professionnelle ne peut, en effet, s'envisager que si les individus ont une formation qui leur permet de passer d'un emploi à un autre et non une formation "clé sur porte" pour un emploi donné.

Quant à l'amélioration de l'attractivité du travail indépendant, nous n'avons pas trouvé dans le texte comment elle se mettra pratiquement en place. Une chose est sûre, la FEF ne voit pas en quoi il s'agit là d'une "grande option".

Les jeunes

Tout d'abord, en ce qui concerne le taux de chômage des jeunes, différentes études montrent qu'il est directement corrélé (négativement) à la formation. La formation est donc un vecteur d'augmentation du taux d'emploi (cfr. supra).

Nous avons également déjà eu l'occasion de soulever les problèmes liés au rapprochement entre l'école et l'entreprise. Si la constitution d'un fonds pour l'équipement de l'enseignement technique et professionnel ne peut être considéré comme problématique, il faut, par contre, éviter (si l'on souhaite privilégier les TPE et PME et favoriser la mobilité professionnelle) que les plus grosses entreprises ne déterminent les programmes que ce soit par la formation (immersion) des enseignants ou par l'achat d'équipement utilisés dans leurs entreprises. La FEF estime dès lors que seul le secteur public est apte à édifier les programmes et que ceux-ci doivent comporter des enseignements généraux et non des enseignements adaptés à une place dans une entreprise à un moment

donné. Nous récusons l'idée d'une formation "just in time".

L'idée de "l'organisation d'une table ronde avec la Communauté, les acteurs de l'enseignement et de la formation et les partenaires sociaux" séduit énormément la Fédération des Etudiant(e)s Francophones qui voit là un moyen pour les acteurs d'exprimer leurs attentes plus clairement. Cette table ronde existe... c'est le Conseil de l'Education et de la Formation, il ne faut donc plus la créer, il suffit de lui poser des questions ! Elle présente l'avantage de concerner l'ensemble de la Communauté française (Wallonie-Bruxelles).

La connaissance des langues est de plus en plus (dans le cadre d'une petite économie ouverte et d'un pays accueillant de nombreuses organisations internationales) considérée comme un visa pour l'emploi. La pratique de deux langues étrangères ne paraît plus aujourd'hui être un luxe. L'enseignement théorique des langues sans immersion est très peu efficace. La FEF se réjouit dès lors des dispositions qui vont être prises par la Région en la matière.

De même, l'utilisation d'ordinateurs ne semble pas faire partie de l'avenir mais bien du présent de la Wallonie. A ce titre, la FEF se réjouit que l'ensemble des écoles soient reliées à Internet et que des dispositions soient prises pour que les jeunes soient "confrontés" avec des ordinateurs dès le plus jeune âge.

Par contre la FEF s'interroge sur la présence régulière au sein d'un contrat, sensé être collectif par excellence, de la culture du succès, individuelle s'il en est. Le modèle de développement auquel songe la FEF n'est pas un modèle à la Tapie !

Conclusion

En conclusion, la FEF est heureuse de la procédure et de la méthode initiées pour le Contrat d'Avenir pour la Wallonie. Elle regrette, par contre, que l'ensemble des pouvoirs publics ayant des compétences sur le territoire de la Région ne soient pas partie prenante du projet. Elle espère malgré tout qu'une stratégie de développement globale, intégrée, novatrice et évolutive naîtra. Les étudiants souhaitent voir leur avenir dans une région en progrès et solidaire !

* Ce texte a été adopté par le Conseil fédéral du 4 novembre 1999 à la Haute Ecole Provinciale de Charleroi Université du Travail dans le cadre d'une vaste consultation citoyenne du gouvernement wallon sur le contrat d'avenir pour la Wallonie. C'est sur la première version que la FEF a rendu un avis.